

## LE COÛT DU PROTECTIONNISME DANS UNE PETITE ÉCONOMIE INSULAIRE : LE CAS EXTRÊME DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Bernard POIRINE et Jean-François GAY\*

***Résumé** - Cet article montre que le protectionnisme en Polynésie française provoque des pertes de bien-être importantes. Dans l'hypothèse d'élasticité unitaire de la demande d'importation, la perte nette due aux taxes à l'importation est de 47% de la valeur ajoutée de l'industrie (hors construction et énergie), soit 23333 euros par an et par employé de l'industrie. Nous montrons aussi que la substitution d'importation n'a pas eu d'effet positif significatif sur la croissance à long terme et pénalise la compétitivité et les exportations.*

***Mots-clés** - POLYNÉSIE FRANÇAISE, DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE, SUBSTITUTION D'IMPORTATION, PROTECTIONNISME, DOM-COM*

***Classification JEL** - O 47 ; O56 ; O24 ; O20 ; O25*

---

\* Équipe d'accueil EA 4240 GDI (Gouvernance et Développement Insulaire), Université de la Polynésie française.

## INTRODUCTION

Les départements et collectivités d'outre-mer se caractérisent par une très ancienne tradition protectionniste qui perdure encore aujourd'hui, comme une exception dans la République française qui a depuis longtemps intégré la pratique du libre échange au sein de l'Union européenne. La Polynésie française est, avec la Nouvelle Calédonie, le DOM-COM qui est resté le plus protectionniste, en raison d'un choix constant, quelles que soient les majorités politiques, en faveur d'une fiscalité douanière élevée, remplissant le double objectif de protéger les productions locales et de créer des recettes fiscales qui permettent d'éviter de taxer les revenus, la fortune ou les successions. Ces mesures sont complétées par des politiques de quota d'importation (notamment sur les fruits et légumes produits localement) et d'interdictions d'importation sur un certain nombre de produits précis (voir annexe 2).

Cette politique protectionniste a été confortée par une doctrine dite de « substitution d'importation », qui de nos jours prend plutôt le nom de « développement endogène ». Le patronat des DOM-COM interprète le « développement endogène » comme une invitation à un développement plutôt « introverti », voire tourné vers la « substitution d'importation », donc justifiant une politique protectionniste pour donner la priorité aux productions locales sur les importations, permettant de créer une valeur ajoutée presque exclusivement tournée vers un marché intérieur protégé, qui dépend crucialement pour sa rentabilité d'un niveau des prix artificiellement élevé, de la défiscalisation des investissements, et des traitements « majorés » de la fonction publique. Un tel mode de développement protectionniste et inflationniste a été baptisé d'« économie sous serre » par des économistes de l'AFD (Aubourg, Naudet, Reboud, 2007)<sup>1</sup>.

Ce mode de développement est-il compatible avec une croissance durable « auto-entretenu », en l'absence de croissance des transferts métropolitains ? Nous répondrons à la question à partir de l'exemple « extrême » de la Polynésie française, où cette politique de substitution d'importation a été largement menée depuis 1974 jusqu'à nos jours. En raison de son statut d'autonomie, sur le plan fiscal notamment, et de l'absence de contrainte extérieure (le déficit des paiements courants est intégré à la balance des paiements française), la Polynésie française a pu aller jusqu'au bout de la logique de la substitution d'importation, ce qui en fait un cas intéressant, car exagéré jusqu'à la caricature, du « développement par la substitution d'importation ». L'annexe 1 détaille l'historique de cette politique poursuivie depuis 1974 et les arguments avancés pour la justifier, ainsi que le niveau élevé, discrétionnaire et « sur mesure » de la « taxe de développement local » instaurée précisément dans le but de protéger les produits fabriqués localement.

Les tableaux 1 et 2 permettent de se faire une idée du degré de protectionnisme de la Polynésie française comparé au reste du monde. Suite à une réforme fiscale instaurant la TVA à partir de 1999, le taux moyen des droits et taxes à l'importation a baissé – il est en 2011 de 15,6%, hors TVA à l'importation –

---

<sup>1</sup> Une formule reprise par Poirine (2011) dans le livre « Tahiti : une économie sous serre ».

ceci sans compter les droits de consommation indirects frappant les produits importés tels que la taxe de mise en circulation des automobiles ou les taxes intérieures de consommation sur les hydrocarbures ou les vins et alcools.

**Tableau 1. Quelques exemples d'effets de la taxe de développement local (TDL) et des droits et taxes à l'importation (DTI) en Polynésie française (2014)**

Type de biens	TDL	Total DTI
Vitrages/rideaux/stores d'intérieur	27%	65%
Cadres pour tableaux	37%	70%
Glaces de consommation	51%	88%
Bières de malt	82%	196%

**Tableau 2. Droits et taxes à l'importation (hors TVA) en pourcentage des importations de biens, en Polynésie française et dans le monde**

Pays	Moyenne 2008-2013
1 Bermuda	21,88
2 Maldives	20,28
3 Bahamas, The	17,79
4 Iran, Islamic Rep.	17,44
5 Djibouti	16,82
6 Congo, Rep.	16,48
7 Tunisia	15,93
<b>8 French Polynesia</b>	<b>15,70</b>
9 Benin	15,50
10 Chad	14,93
11 Gabon	14,57
12 Antigua and Barbuda	14,23

Sources : *World development indicators, World Bank 2014, Institut de la statistique de Polynésie française.*

Dans une première section, nous donnerons une estimation pour la période récente des pertes nettes de bien-être en pourcentage du PIB de la Polynésie française (PF) résultant du protectionnisme, pertes pour le consommateur qui ne sont pas entièrement compensées par les gains pour les producteurs et pour le gouvernement sous forme de recettes fiscales.

Dans une deuxième section, nous tentons de vérifier si le protectionnisme permet de générer une croissance durable par une baisse de la propension à importer, ce qui pourrait théoriquement justifier de consentir les pertes nettes annuelles de bien être estimées dans la première section. Pour cela, nous estimons quelle part de la croissance réelle du PIB de la Polynésie française a été

« tirée » par la « substitution d'importation » (substitution de la production locale aux importations), en décomposant la croissance de l'économie insulaire selon ce qui est dû aux transferts publics de l'Etat, à la demande intérieure, aux exportations de biens et services et à la substitution d'importation.

La troisième section met en évidence le coût du protectionnisme en dynamique : elle montre le rôle essentiel des ressources extérieures (transferts publics et exportations) dans la croissance de la Polynésie française, et le lien entre protectionnisme et détérioration à long terme de la compétitivité des exportations de biens et services qui devraient « tirer » la croissance d'une petite économie insulaire.

## **1. LE COÛT DU PROTECTIONNISME : ÉVALUATION EN STATIQUE DE LA PERTE NETTE DE BIEN-ÊTRE**

### **1.1. Estimer le coût du protectionnisme en Polynésie française**

Deux méthodes sont utilisées pour estimer le coût du protectionnisme : équilibre général et équilibre partiel<sup>2</sup>. En plus d'être quasi impossible à réaliser, une analyse d'équilibre général en PF semble inappropriée car :

- les tarifs/quotas en PF n'ont pas d'impact sur les prix mondiaux, ni sur les taux de change nominaux.
- Dans de nombreux secteurs où la production locale n'existe pas, les prix d'équilibre résultent des prix mondiaux augmentés des frais de transports, des droits et taxes et des marges commerciales, et non d'un équilibre offre et demande locale. Dans d'autres secteurs, les prix des importations servent de référence pour la fixation des prix locaux : l'économie, petite et ouverte, est « price taker », sauf dans les services protégés de la concurrence internationale et dans le bâtiment.
- Le calcul du coût en équilibre général exige de raisonner en termes agrégés, et peut donc être biaisé vers le bas, lorsque la dispersion des tarifs est très grande, notamment lors du calcul d'un tarif douanier moyen, pondéré par le poids des importations de chaque secteur, car il s'agit d'importations après imposition du tarif. Lorsque le tarif est très élevé (comme 196% pour la bière), il dissuade presque totalement l'importation, donc le poids des produits très taxés dans le tarif moyen est très faible, a posteriori. Or précisément en PF la dispersion des tarifs est très grande, car le protectionnisme est très « ciblé », grâce à la taxe de développement local. En PF, il y a plus de 65 taxes différentes et des tarifs douaniers très différents d'un secteur à l'autre, donc utiliser un tarif moyen présente un fort risque de biais.

Nous utilisons donc un calcul du coût du protectionnisme en équilibre partiel, à un niveau le plus désagrégé possible. D'ailleurs Krugman et al. (2012) écrivent : « Pour étudier l'impact des politiques commerciales, une mesure en équilibre partiel semble plus commode et suffisante, a fortiori pour un petit pays qui n'a pas d'impact sur le prix mondial ».

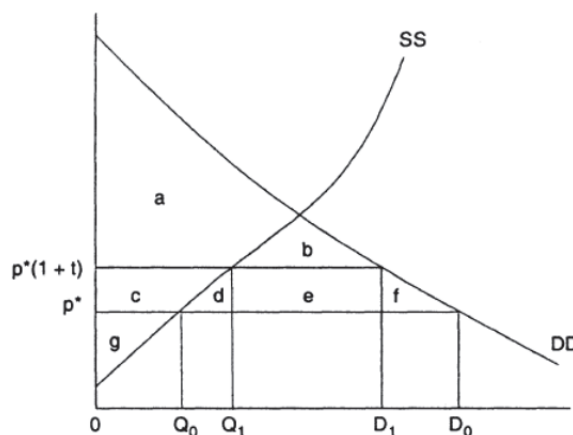
<sup>2</sup> Sur ces deux méthodes, voir notamment Tarr (1984), Tarr et De Melo (1992), Hufbauer et Elliot (1994), Messerlin (2001)...

Les deux études les plus abouties et complètes en équilibre partiel sont celles de Hufbauer et Elliott (1994) pour calculer le coût de la protection aux Etats-Unis et celle de Messerlin (2002) pour calculer le coût dans l'Union européenne.

On mesurera indirectement, en l'absence de fonctions d'offre domestique et de demande domestique, les pertes via l'élasticité prix de la demande d'importation. En effet, en PF, une très grande majorité des secteurs sont importateurs nets et l'industrie ne représente que 8% du PIB environ. Ce sont donc les prix des imports qui « font » les prix domestiques, et, dans une très grande majorité des secteurs, vu l'absence de production domestique, la demande d'importation est confondue avec la demande domestique : hydrocarbures, automobile, véhicules utilitaires, engins de chantier, machines, électronique grand public, électro-ménager... L'idée est donc de mesurer les pertes nettes en utilisant la demande d'importation comme proxy de l'offre et de la demande domestiques. Nous nous inspirons ici des travaux de Das (2004) et Kohler (2004) qui aboutissent au même résultat.

Reprenons le schéma classique pour représenter les effets d'un tarif douanier (Figure 1).

Figure 1. Effets d'un tarif douanier



La perte nette en bien-être est  $d+f = (c+d+e+f) - c - e$ , où  $c+d+e+f$  est la perte de surplus des consommateurs,  $c$  est le gain de surplus des producteurs et  $e$  est la recette fiscale du gouvernement.

Supposons maintenant que nous construisions la fonction de demande d'importation à partir de ce schéma (en soustrayant l'offre domestique SS à la demande domestique DD) (voir Figure 2).

Nous avons alors une nouvelle aire  $\chi$  qui est en fait égale à  $(d+f)$  dans la Figure 1.

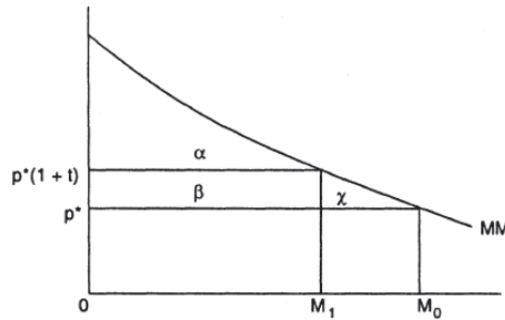
Soit  $e$  l'élasticité-prix de la demande d'importation supposée constante, la demande d'importation  $D_M$  qui est de la forme :

$$M = A P_d^{-e}$$

avec  $M$  la quantité importée ;  $A > 0$  et  $e$  l'élasticité prix  $0 < -e < 1$  ;  $P_d = P^*(1+t)$  le prix domestique après taxe (et  $P^*$  le prix mondial) ;  $t$  = tarif douanier en %.

$E_M = P^*M$  représente les importations en valeur au prix CAF et  $tE_M$  la recette gouvernementale du tarif douanier (aire  $\beta$  dans la Figure 2).

**Figure 2. Courbe de demande d'importation en présence du tarif douanier**



Il apparaît que l'aire  $\chi$  est égale à :

$$\chi = \int_{P^*}^{P^*(1+t)} AP^{-e} dP - tE_M$$

En intégrant, on a alors :

$$\chi = A \left[ \frac{P^{(1-e)}}{1-e} \right]_{P^*}^{P^*(1+t)} - tE_M$$

D'où :

$$\chi = A \left[ \frac{((1+t)P^*)^{(1-e)} - P^{*(1-e)}}{1-e} \right] - tE_M$$

En factorisant :

$$\chi = A \left[ \frac{P^{*(1-e)}}{1-e} \right] [(1+t)^{1-e} - 1] - tE_M$$

En remplaçant  $P^*$  par  $P_d/(1+t)$  on a :

$$\chi = A \left[ \frac{\frac{P_d^{(1-e)}}{(1+t)^{(1-e)}} [(1+t)^{1-e} - 1]}{1-e} \right] - tE_M$$

$$\chi = A \left[ \frac{\frac{P_d P_d^{-e}}{(1+t)(1+t)^{-e}} [(1+t)^{1-e} - 1]}{1-e} \right] - tE_M$$

Or  $E_M = P^* M = A P_d^{-e} P_d/(1+t)$ , d'où :

$$\chi = E_M \left[ \frac{(1+t)^e [(1+t)^{1-e} - 1]}{1-e} \right] - t E_M = E_M \left[ \frac{(1+t) - (1+t)^e}{1-e} \right] - t E_M$$

La perte nette du tarif douanier dépend donc uniquement du tarif lui-même ( $t$ ), de l'élasticité de la demande d'importation ( $e$ ) et des importations en valeur au prix CAF ( $E_M$ ).

Grâce aux données fournies par l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF), issues des données douanières, nous disposons des importations en valeur au prix CAF, des DTI (droits et taxes sur les importations hors TVA) et des importations en volume, et ce, pour chaque secteur de 1993 à 2013. Les DTI sont ceux qui sont effectivement perçus (et non les taux théoriques), compte tenu des exonérations accordées, notamment au titre des exonérations sur les matières premières ou les intrants (telles que les exonérations accordées sur les alcools aux restaurants et hôtels conventionnés).

On notera que les DTI utilisés sont hors TVA puisque de manière générale la TVA sur les importations ne peut être considérée comme une mesure protectionniste.

En utilisant cette formule, nous pouvons donc calculer les pertes nettes secteur par secteur pour chaque année entre 1993 et 2013. Nous faisons des hypothèses sur les valeurs des élasticités de la demande d'importation pour chaque secteur, en prenant  $e = 0.5$ ,  $e = 1$ ,  $e = 1.5$ ,  $e = 2$  en valeur absolue.

**Tableau 3. Perte nette sectorielle en 2013 (millions de F CFP)**

Millions de F CFP	Import. CAF	Taux de DTI	Perte nette en million F CFP pour e =			
			0,5	1	1,5	2
Eaux minérales et gazéifiées, sodas	710	56,1%	44	95	154	223
Bières de malt	155	166,9%	62	148	266	432
2402 Cigares cigarillos et cigarettes	158	1661,0%	1 617	5 366	15 188	43 664
8703 Voitures de tourisme	6 162	57,0%	394	852	1 383	2 002

Source : calcul des auteurs, disponible sur fichier excel.

Sous ces différentes hypothèses, nous obtenons une fourchette d'estimation des pertes nettes par catégories d'importation (1230 références d'après la nomenclature SH en quatre chiffres utilisée par l'ISPF et l'Organisation mondiale des douanes)<sup>3</sup>. La perte nette est estimée pour chacune de ces références grâce à la formule de  $\chi$  ci-dessus.

Le tableau 3 donne quelques exemples de pertes nettes sectorielles pour l'année 2013, pour différentes valeurs de l'élasticité des importations.

Puis, nous agrégeons les pertes nettes, ce qui nous donne une idée de la perte (statique) globale due aux tarifs douaniers en PF (voir tableau 4).

<sup>3</sup> Données disponibles sur demande dans un fichier excel.

**Tableau 4. Pertes nettes en 2013**

	Elasticités $e$ (en valeur absolue)			
	0,5	1,0	1,5	2,0
Perte nette agrégée (millions de F CFP)	4 230	11 560	26 702	63 836
Perte nette agrégée/VA marchande	1,12%	3,06%	7,06%	16,89%
Perte nette agrégée en % de la VA de l'industrie hors construction et énergie	17%	47%	109%	259%
Perte nette par employé de l'industrie hors construction énergie (F CFP)	1 035 739	2 830 652	6 538 110	15 630 650

*Note : En 2011, La VA marchande est estimée à 378 Milliards de F CFP, la valeur ajoutée de l'industrie hors construction et énergie est de 24,605 Milliards de F CFP, les effectifs de ce secteur sont de 4084 personnes (ISPF comptes économiques, tableaux emplois-ressources). Les effectifs du secteur marchand sont en baisse de 2011 et 2013, ce qui laisse augurer d'une baisse de la VA marchande par rapport à 2011.*

*Source : Calcul des auteurs à partir des données douanières ISPF, disponible sur fichier excel.*

Rapportée à la valeur ajoutée de l'industrie hors construction et énergie (donc de l'industrie de substitution d'importation, car l'industrie n'exporte quasiment pas), la perte nette représente entre 17% et 259% de celle-ci. Si l'on prend une hypothèse d'élasticité unitaire, la perte nette est de 47% de la valeur ajoutée de l'industrie (hors construction et énergie), ou bien, par employé de l'industrie, de 2,8 millions de F CFP (23 333 euros) par an, soit 84% du salaire moyen de l'industrie (3,3 Millions de F CFP en 2011). Le gain en emploi est donc très cher payé en terme de perte de bien-être, même en supposant que la totalité des emplois de l'industrie serait due au protectionnisme et disparaîtrait en son absence, ce qui est naturellement exagéré.

On constate l'importance cruciale de l'élasticité de la demande d'importation dans l'estimation de la perte nette et notamment du caractère exponentiel du coût de la protection en fonction de  $e$ .

De plus, il est très probable que certaines élasticités de certains secteurs soient supérieures à 2 en valeur absolue. Tarr (1987) estime que la juste valeur pour les élasticités d'importation est de 3 en valeur absolue pour les Etats-Unis. Richardson (1981) trouve même que ces élasticités sont de -4, voire même -10,5 pour certains secteurs aux Etats-Unis.

On notera cependant que nous pouvons nous attendre à des élasticités-prix des importations plus faibles en PF qui est une petite économie où beaucoup d'importations sont indispensables car non substituables par des produits locaux. Là où il n'y a pas de produit local, l'élasticité-prix des importations est simplement l'élasticité-prix de la demande locale.

En résumé, la perte nette de bien-être semble très importante, comparée à la valeur ajoutée et aux salaires de l'industrie, même dans le cas où les élasticités des demandes d'importation seraient relativement modérées.

De plus une telle mesure de la perte nette ne prend pas en compte la totalité du coût statique du protectionnisme puisqu'il faudrait rajouter le coût administratif de la protection (une partie des recettes fiscales ne retourne pas sous forme de dépenses publiques aux agents économiques privés) ou encore le coût du manque de concurrence puisque l'on sait que le protectionnisme va, mécaniquement,



quement, favoriser l'implantation de monopoles/positions dominantes, ce qui accentue encore l'effet néfaste des tarifs douaniers (sur le surplus du consommateur notamment).

## **2. L'IMPACT DU PROTECTIONNISME EN DYNAMIQUE : LA CONTRIBUTION DE LA SUBSTITUTION D'IMPORTATION À LA CROISSANCE**

La substitution d'importation, objectif officiel du protectionnisme, a-t-elle contribué à la croissance de la Polynésie française ? Pour répondre à cette question, on utilise une méthodologie de décomposition de la croissance du côté des emplois du PIB.

### **2.1. Méthode de décomposition de la croissance à partir des emplois du PIB**

La méthode de décomposition de la croissance à partir des emplois du PIB a d'abord été utilisée par Chenery (1979, 1986), exposée en France par Guillamont (1985, 1988) et utilisée par Poirine (1996) pour l'analyse de la croissance des DOM-TOM. Nous l'avons améliorée ici en distinguant le rôle des transferts nets de l'Etat, ressource externe cruciale pour la croissance de ces économies. Elle permet de distinguer ce qui est dû, dans la croissance du produit intérieur brut, à la croissance de la demande intérieure, à celle des exportations et des transferts nets de l'Etat, et au remplacement des importations par la production locale (substitution d'importation), à demande égale.

Pour cela, on part de l'identité ressources-emplois de la comptabilité nationale :

$$(1) Y + M = C + I + G + St + X$$

avec  $Y = \text{PIB (PIB marchand + PIB non marchand)}$ ,  $C = \text{consommation finale des ménages}$ ,  $I = \text{Investissement des ménages et des entreprises}$ ,  $G = \text{Dépenses publiques (consommation et investissement des administrations, salaires des fonctionnaires)}$ ,  $St = \text{variation de stocks}$ ,  $X = \text{exportations}$ .

Le PIB non marchand est estimé comme la valeur ajoutée des administrations, par hypothèse identique aux salaires des fonctionnaires de l'Etat  $Sa$ .

En Polynésie, les transferts de l'Etat sont une ressource extérieure, au même titre que les exportations. Ils ont donc un effet distinct des autres dépenses publiques financées sur ressources locales.

Pour introduire les transferts de l'Etat dans l'identité, on remarque que les dépenses des administrations doivent respecter une identité comptable, compte tenu du fait qu'une partie des dépenses publiques locales est financée par les transferts de l'Etat vers la Polynésie française, tandis que les recettes fiscales collectées localement et les emprunts nets de la collectivité servent exclusivement aux dépenses publiques locales de celle-ci :  $G = \text{Transferts nets de l'Etat (TR)} + \text{Recettes fiscales propres du pays (TX)} + \text{Emprunts nets du pays (EN)} = \text{Consommation des administrations (Ca)} + \text{Investissements des administrations (Ia)} + \text{Salaires des fonctionnaires (Sa)}$ . Ou encore :

$$G = TR + TX + EN = Ca + Ia + Sa$$

Pour distinguer la part de l'Etat et celle de la Polynésie française dans la demande publique, on écrit donc l'identité ressources-emplois ainsi :

$$(2) Y + M = C+I+ (G-TR) + St + (TR + X)$$

On appellera demande intérieure la somme  $DI = C+I+ (G-TR) + St$  et ressources extérieures la somme  $(TR+X)$ . D'où l'identité finale :

$$(3) Y + M = DI + TR + X$$

Appelons offre totale  $O$  la somme des ressources  $Y + M$ . Convertissons (3) en variations absolues :

$$(4) \Delta O = \Delta Y + \Delta M = \Delta DI + \Delta TR + \Delta X$$

ou encore :

$$(5) \Delta Y = \Delta DI + \Delta TR + \Delta X - \Delta M$$

A la période  $t$ , les importations  $M_t$  sont supposées être une fraction constante  $m$  de l'offre totale  $O_t$  :

$$(6) M_t = m_t \cdot O_t$$

On peut donc décomposer  $\Delta M$  ainsi :

$$(7) \Delta M = m_0 \cdot \Delta O + O_1 \cdot \Delta m$$

où  $0$  et  $1$  correspondent à la période  $0$  et la période suivante  $1$  et  $\Delta$  représente la variation de la variable de  $0$  à  $1$ .

En remplaçant dans (5)  $\Delta M$  par sa valeur dans (7) on obtient, après réarrangement des termes :

$$(8) \Delta Y = (1 - m_0) \cdot \Delta DI + (1 - m_0) \cdot \Delta TR + (1 - m_0) \Delta X - \Delta m \cdot O_1$$

où  $(1 - m_0) \cdot \Delta DI$  est la contribution de la demande intérieure,  $(1 - m_0) \cdot \Delta TR$  est la contribution des transferts nets de l'Etat vers la Polynésie française,  $(1 - m_0) \cdot \Delta X$  est la contribution des exportations,  $-\Delta m \cdot O_1$  est la contribution de la substitution d'importation (substitution de la production locale aux importations, à offre totale égale). Ce terme est positif (négatif) lorsque la propension moyenne à importer  $m$  diminue (augmente) d'une année sur l'autre.

Afin d'éliminer l'effet de l'inflation, nous avons déflaté toutes les variables par l'indice des prix à la consommation base 100 en 1987<sup>4</sup>.

## 2.2. Contribution de la substitution d'importation à la croissance

Nous appliquons la méthodologie exposée au paragraphe précédent aux données emplois-ressources de la Polynésie française, tirées des comptes économiques publiés entre 1959 et 2006<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Il n'y avait pas d'indice des prix du PIB en PF sur la période étudiée.

<sup>5</sup> Dernière année disponible avant un changement de méthodologie de calcul des comptes économiques qui a profondément modifié la série des importations et des exportations après cette date (en rajoutant des exportations et des importations de services qui n'étaient pas comptabilisées auparavant).

Le tableau 5 montre que la croissance annuelle moyenne du PIB réel sur la période a été de 5,9%, dont 4,0% est dû à la demande intérieure, 1,0% aux transferts de l'Etat, 0,5% aux exportations, 0,5% à la substitution d'importation.

**Tableau 5. Contributions à la croissance du PIB réel en Polynésie française, 1960-2006 (en F CFP constants et en point de croissance du PIB)**

a. Demande intérieure	4,0%
b. transferts de l'Etat	1,0%
c. Exportations	0,5%
d. Substitution d'importation	0,5%
Croissance annuelle du PIB réel (total a+b+c+d)	5,9%

Toutefois, cette croissance moyenne du PIB cache une évolution très contrastée (tableau 6). La période 1963-1974 est marquée par une très forte croissance réelle et une forte diminution de la pression douanière, alors que la politique protectionniste n'intervient qu'à partir de 1974, pour culminer vers 1996 (voir annexe 1 Figure A.2), la période récente depuis 1987 étant marquée par une très faible croissance (les premières estimations officielles pour 2006-2011 semblent indiquer une décroissance du PIB réel).

**Tableau 6. Décomposition de la croissance de la Polynésie française par période, 1960-2006**

<i>Contributions à la croissance annuelle du PIB réel</i>	<i>1960-1974</i>	<i>1974-1987</i>	<i>1987-1996</i>	<i>1996-2002</i>	<i>2002-2006</i>
a. Demande intérieure	9,1%	4,0%	0,5%	4,2%	2,0%
b. Transferts de l'Etat	3,3%	0,9%	0,2%	-0,1%	0,2%
c. Exportations	0,5%	0,8%	0,5%	0,3%	-0,3%
d. Substitution d'importation	-1,4%	1,5%	0,8%	-1,3%	0,3%
Croissance annuelle du PIB réel (total a+b+c+d)	11,5%	7,1%	2,0%	3,1%	2,2%
Droits et taxes sur importations	45% à 17%	17% à 42%	42 à 42%	42 à 22%	22% à 32%
Variation des droits et taxes	-22,0	15,0	0,0	-20,0	10,0

La croissance réelle apparaît très rapide (11,5% par an) pendant la période 1960-1974, marquée par une forte contribution des transferts de l'Etat, une diminution de la pression fiscale sur les importations (de 45% à 17%), et une contribution négative (-1,4%) de la substitution d'importation, due au fait que la progression des importations est plus rapide que celle du PIB. Il faut noter que cette période particulière est marquée par un formidable boom des dépenses militaires induites par l'installation du Centre d'expérimentation (nucléaire) du Pacifique, qui provoque une croissance réelle du PIB de 19% en 1963, 44% en 1964, 31% en 1965... et une très forte inflation.

La période 1974-1987 est marquée par une croissance réelle moins rapide (7,1%), une forte hausse de la pression douanière (de 17 à 42%), une baisse de la contribution positive des transferts de l'Etat (0,9%) et une contribution posi-

tive de la substitution d'importation (+1,5%), les importations progressant moins vite que le PIB (baisse du taux d'importation).

La période 1987-1996 se caractérise par un fort ralentissement de la croissance réelle (2%), une pression douanière constante (42%), une faible contribution des transferts de l'Etat (0,2%) et une contribution positive de la substitution d'importation (0,8%).

La période 1996-2002 est marquée par une forte baisse de la pression douanière (de 42% à 22%), une croissance réelle de 3,1%, qui s'explique essentiellement par la contribution de la demande intérieure, stimulée par la baisse des taxes à l'importation, alors que la contribution des transferts de l'Etat devient négative (-0,1%), ainsi que celle de la substitution d'importation (-1,3%), les importations augmentant plus vite que le PIB.

La période 2002-2006 correspond à un regain de protectionnisme (voir annexe 1) – la pression douanière passant de 22% à 32% – et à un nouveau ralentissement de la croissance, à 2,2%. La contribution de la substitution d'importation redevient légèrement positive (0,3%), celle des exportations est négative (-0,3%) en raison de la crise de la perle et du tourisme après 2000. Les transferts de l'Etat ont une contribution très légèrement positive (0,2%).

La contribution des ressources extérieures (transferts + exportations de biens et services) s'est progressivement réduite depuis 1960, pour finalement devenir négative entre 2002 et 2006.

Au total on peut constater que la contribution de la substitution d'importation n'a eu d'influence significative sur la croissance que pendant la période de forte hausse du protectionnisme, de 1974 à 1996, mais l'essentiel de cette croissance est due à la hausse des transferts de l'Etat et de la demande intérieure, la substitution d'importation n'y contribuant que pour 1,5%.

La période où la croissance a été la plus rapide (1960-1974) a été marquée par une forte baisse de la pression douanière (la forte progression des importations militaires et civiles en volume permettait pourtant une croissance rapide des recettes douanières), avec une contribution négative de la substitution d'importation.

La période de désarmement douanier (1998-2002 : instauration de la TVA et suppression des droits d'entrée) a été marquée par un regain de croissance (de 2% à 3%) dû à la progression de la demande intérieure, alors que les transferts de l'Etat n'apportaient plus de contribution à la croissance réelle. Ceci tendrait à indiquer que pendant les périodes d'accroissement de la pression douanière, le renchérissement des importations diminue le pouvoir d'achat de la demande intérieure ainsi que la compétitivité des exportations, tandis que dans les périodes de baisse de la pression douanière, l'effet inverse prédomine, le pouvoir d'achat rendu au consommateur par la baisse des taxes sur les importations renforçant la demande intérieure réelle en produits locaux et importés.

On constate donc que la contribution de la substitution d'importation est positive quand le protectionnisme augmente, négative quand le protectionnisme

diminue (1998-2002), une évolution conforme à celle qu'on attendrait a priori. Une exception : la période 1988-1996, pendant laquelle la substitution d'importation a un effet très légèrement positif (0,8%) alors que la pression douanière était élevée mais constante.

Ces résultats montrent que la politique de substitution d'importation ne peut avoir d'effet positif sur la croissance réelle du PIB qu'au prix d'une protection douanière croissante. Autrement dit une protection douanière élevée mais constante ne stimule pas durablement la croissance réelle. Et il est évident qu'il est impossible d'accroître indéfiniment la pression fiscale douanière pour abaisser de façon durable, année après année, la propension à importer. Celle-ci en effet, atteint vite un plancher minimum dans une petite île dénuée d'hydrocarbures et de la plupart des matières premières nécessaires à l'industrie (tous les métaux et le ciment doivent être importés, ainsi que la plupart des matériaux de construction, dont le fer, l'aluminium, le verre et une grande partie du bois).

Par ailleurs, la distance et l'absence d'économies d'échelle excluent toute production industrielle d'équipements lourds (machines, camions, automobiles, etc.). Il est donc illusoire d'imaginer pouvoir abaisser chaque année la propension à importer pendant une longue période, ce qui est nécessaire pour que la substitution d'importation engendre une croissance durable sur le long terme.

Dans l'analyse purement comptable à partir des postes de demande finale ci-dessus, on ne prend pas en compte les effets induits des transferts de l'Etat, notamment les effets multiplicateurs sur la demande intérieure, ce qui amène à sous-estimer certainement leur rôle dans la croissance. De même, cette analyse ne tient pas compte des effets négatifs à long terme du protectionnisme sur la demande extérieure (exportations de biens et de services de tourisme et de transports). Il est probable que si un haut degré de protectionnisme n'avait pas renchéri considérablement le niveau des prix et des salaires (+75% pour les prix alimentaires, +51% pour les prix à la consommation en moyenne par rapport à la métropole en 2010 (CEROM, 2011)), la compétitivité à long terme des exportations de biens (perles, thon, huile de coprah) et de services (tourisme) aurait été bien meilleure, ce qui aurait permis une plus forte contribution des exportations à la croissance. Les touristes se plaignent régulièrement, dans les enquêtes et sur les sites internet, du haut niveau des prix qu'ils constatent en Polynésie française, par rapport à des destinations concurrentes. Or on constate que la contribution des exportations est constamment décroissante à partir de 1974, début de la politique protectionniste, passant de 0,8% à 0,5%, puis 0,3%, puis -0,3%, malgré une politique de défiscalisation très favorable à l'investissement hôtelier à partir de 1986<sup>6</sup>.

Il est donc fort probable que la faible contribution positive de la substitution d'importation sur l'ensemble de la période soit en définitive plus que compensée par l'influence négative de cette politique protectionniste sur la contribution des exportations à la croissance.

---

<sup>6</sup> Les montants correspondants à la défiscalisation ne sont pas inclus ici dans les transferts nets de l'Etat, ce sont pourtant des transferts déguisés, allant aux contribuables métropolitains défiscalisés mais restitués en partie aux investisseurs locaux.

### **3. LES EFFETS À LONG TERME SUR LA COMPÉTITIVITÉ DES EXPORTATIONS DANS UNE ÉCONOMIE PROTECTIONNISTE**

Cette troisième section évoque la détérioration de la compétitivité des exportations que la politique protectionniste en Polynésie française a provoquée à long terme.

La stratégie protectionniste de substitution d'importation a progressivement engendré une « économie de serre » à haut niveau de prix qui a provoqué une forte hausse du taux de change réel, provoquant une profonde détérioration de la compétitivité du secteur exportateur (tourisme et perles de Tahiti principalement). En effet ce secteur, confronté directement à la concurrence internationale, n'est pas en mesure de répercuter dans ses prix de vente la hausse du coût de ses intrants provoquée à long terme par le protectionnisme. Sa rentabilité diminuant progressivement, le secteur exposé (biens échangeables) se trouve peu à peu « évincé » par le secteur des biens et services non échangeables ou protégé, conformément au schéma du « Dutch Disease ».

#### **3.1. Une croissance largement tirée par les ressources extérieures**

De 1959 à 2006, les ressources extérieures (transferts de l'Etat et exportations de biens et services) représentent en moyenne 40% du PIB de l'économie polynésienne (Figure 3), à l'exception de la période d'installation du Centre d'expérimentation (atomique) du Pacifique en 1965-1968, marquée par un bond énorme des dépenses de l'Etat, et des importations militaires associées.

De manière générale, il existe depuis 1959 une forte corrélation entre le PIB et les ressources extérieures. Un calcul de régression sommaire suggère qu'un million de F CFP de ressources extérieures supplémentaires engendre une hausse du PIB local de 2,41 millions de F CFP<sup>7</sup>.

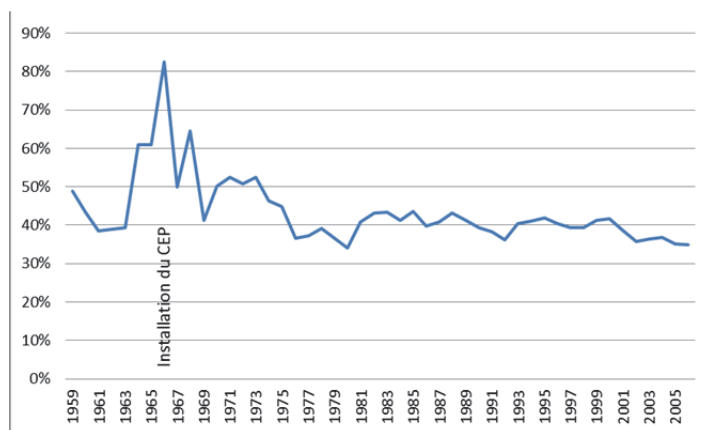
Dans ces conditions, quand les transferts métropolitains stagnent, il est essentiel de trouver d'autres moteurs de croissance : exportations, tourisme, investissements métropolitains ou étrangers. D'où la forte demande des responsables politiques pour une continuation de la défiscalisation des investissements outremer, en dépit des nombreux effets pervers mis en évidence par la Cour des comptes.

Ainsi, la stratégie de développement « endogène » devrait en fait essayer de remplacer les ressources extérieures octroyées par l'Etat, condamnées à stagner ou diminuer, par des ressources extérieures « endogènes » au sens de « générées par une activité locale » : exportations et tourisme, principalement.

Or une telle stratégie n'est pas compatible avec le protectionnisme que suppose la stratégie de substitution d'importation, qui augmente l'écart de prix avec la métropole, donc avec le reste du monde, en favorisant les marges élevées dans le commerce et le manque de concurrence sur le petit marché intérieur.

---

<sup>7</sup> Cf. Poirine (2011), chapitre 4, p. 59-80, montrant des résultats similaires concernant tous les DOM-COM.

**Figure 3. Ratio des ressources extérieures sur le PIB en Polynésie française**

### 3.2. Un déficit de compétitivité croissant qui met en panne le « moteur » des exportations

Les comparaisons absolues de niveaux de prix sont des exercices difficiles et périlleux du point de vue de la méthodologie. Une première tentative pour comparer les niveaux de prix avec la métropole a été récemment tentée par le CEROM (2011). Cette étude constate que l'écart de prix est de 51% en moyenne pour la Polynésie française, et de 75% pour les produits alimentaires (en prenant pour base de comparaison la structure du panier de consommation métropolitain). Le tableau 7 résume les résultats du CEROM (2011) pour les DOM et la Polynésie française. La colonne PF/ME représente l'écart de prix en prenant pour base de comparaison le panier de consommation métropolitain. Cet écart apparaît nettement plus élevé pour la Polynésie française (51%) que pour les DOM (entre 12,4% et 19,6%). Une enquête ultérieure a montré que la Nouvelle-Calédonie a un écart de prix très similaire à la Polynésie française.

De tels écarts de prix nuisent gravement à la compétitivité des exportations et du tourisme dans les DOM-COM. D'ailleurs, Dropsy, Montet, et Poirine (2010) estiment que les variations de taux de change réel entre le Franc CFP et le Dollar U.S. jouent un rôle très significatif pour les recettes du tourisme américain en Polynésie française.

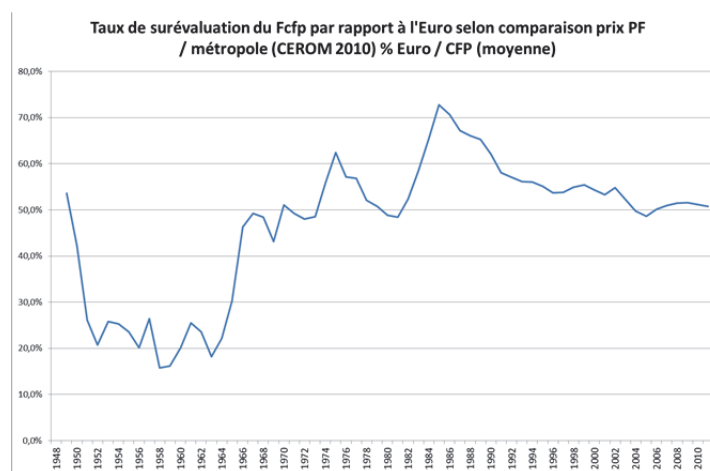
La Figure 4 montre l'évolution du taux de change réel du F CFP par rapport au franc français puis à l'euro. Le taux de change nominal n'ayant pas changé depuis 1949 (le passage à l'euro a simplement traduit en euro la parité antérieure entre le F CFP et le franc), le taux de change réel varie simplement comme le rapport des prix intérieurs aux prix français. En postulant que l'écart de prix, mesuré en 2010 par l'enquête du CEROM, est de 51%, le graphique mesure le taux de surévaluation du F CFP par rapport au Franc puis à l'euro depuis 1949. On constate les deux fortes poussées inflationnistes liées à l'installation du CEP au milieu des années 1960 (inflation par la demande dans les secteurs protégés des importations tels que l'immobilier), et à la politique protectionniste de 1974 à 1986 (inflation par des chocs d'offre).

**Tableau 7 : Ecart de niveau de prix en mars 2010 pour la Polynésie et les DOM**

	Polynésie		Martinique		Guadeloupe		Guyane		La Réunion	
	PF / ME <sup>1</sup>	ME / PF <sup>2</sup>	DOM / ME <sup>3</sup>	ME / DOM <sup>4</sup>	DOM / ME	ME / DOM	DOM / ME	ME / DOM	DOM / ME	ME / DOM
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	75,3	-10,6	44,6	-13,8	33,8	-9,1	49,0	-22,4	36,6	-10,6
Boissons alcoolisées et tabac	103,6	-48,8	36,1	25,3	16,0	18,2	13,8	-3,9	26,3	-19,0
Habillement et chaussures	62,9	-17,2	7,1	-3,7	2,9	0,8	-0,3	9,7	-0,1	6,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	45,6	3,3	7,0	-3,6	-2,8	5,3	14,4	-2,4	-2,4	14,4
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	61,1	-30,8	8,0	-2,8	8,2	4,5	18,8	-9,0	13,6	-4,1
Santé	36,2	-29,1	15,8	-8,7	16,2	-12,6	19,5	-16,7	15,2	-7,9
Transports	24,9	-8,8	-3,6	9,9	4,9	2,7	9,8	5,5	7,5	-0,4
Communications	25,3	17,0	16,2	-6,7	17,1	-7,4	10,6	-4,3	19,3	-9,4
Loisirs et culture	60,3	97,2	10,1	-2,9	14,8	-7,3	17,7	-9,1	4,7	9,8
Hôtellerie, cafés, restauration	36,7	-10,2	6,7	8,2	0,2	-4,5	4,9	-2,7	-6,1	5,3
Autres biens et services	54,1	-43,0	34,8	-18,0	36,3	-6,8	23,7	-13,2	16,6	-8,9
<b>Indice de Laspeyre</b>	<b>51,2</b>	<b>-4,7</b>	<b>16,9</b>	<b>-2,9</b>	<b>14,8</b>	<b>-2,2</b>	<b>19,6</b>	<b>-6,4</b>	<b>12,4</b>	<b>-0,4</b>
Indice de Fisher avec panier de consommation métropolitain	25,9		9,7		8,3		13,0		6,2	
<b>Indice de Laspeyre hors loyers</b>	<b>48,7</b>	<b>-0,4</b>	<b>17,6</b>		<b>15,9</b>		<b>19,1</b>		<b>12,9</b>	

1 : Polynésie/Métropole (avec le même panier de consommation métropolitain) - 2 : Métropole/Polynésie (avec le même panier de consommation polynésien) - 3 : DOM/Métropole (avec le même panier de consommation métropolitain) - 4 : Métropole/DOM (avec le même panier de consommation métropolitain).  
Source INSEE-ISPF (CEROM 2011).

**Figure 4 : Taux de surévaluation du F CFP relativement au Franc puis à l'Euro, en prenant pour base l'écart de prix constaté en 2010 par le CEROM (51%)**



Source : base de données statistiques de Vincent Dropsy, Université de la Polynésie française, à partir des données ISPF et INSEE ; Dropsy, Poirine et Montet (2007) modifié avec données CEROM (2011).

## CONCLUSION

L'expérience de « protectionnisme extrême » de la Polynésie française est riche d'enseignements. Il apparaît notamment que son coût pour le consommateur et la collectivité s'avère très élevé. Si l'on prend une hypothèse d'élasticité unitaire de la demande d'importation, la perte nette est de 47% de la valeur



ajoutée de l'industrie (hors construction et énergie), ou bien, par employé de l'industrie, de 2,8 millions de F CFP (23 333 euros) par an, soit 84% du salaire moyen de l'industrie. Le gain en emploi industriel est donc très cher payé.

L'analyse des composantes de la croissance à partir des postes de demande, malgré ses limites, montre que la substitution d'importation, prétexte au protectionnisme, n'a pas apporté une contribution positive significative à la croissance sur la période considérée, même si sa contribution a pu être positive, mais relativement faible, pendant les périodes de fort accroissement de la pression douanière moyenne, principalement entre 1974 et 1996.

Cette stratégie a donc été un échec : elle n'a pas permis de favoriser la croissance au-delà de celle soutenue par les transferts de l'Etat.

Il faudrait, pour que cette stratégie provoque une croissance durable, que, paradoxalement, le protectionnisme se renforce constamment et donc produise une baisse indéfinie de la propension moyenne à importer.

Or l'expérience polynésienne de protectionnisme (et donc d'inflation) extrême démontre :

- qu'on ne peut pas accroître les taxes à l'importation indéfiniment, sous peine d'asphyxier progressivement le pouvoir d'achat du consommateur, en produits importés, mais aussi en produits locaux, ainsi que la compétitivité du secteur exposé à la concurrence internationale (exportations, tourisme), qui subit l'effet d'éviction résultant de l'inflation produite par le protectionnisme.

- qu'on ne peut pas abaisser la propension moyenne à importer indéfiniment (cf. Figure A1 en annexe 1), dans une petite économie insulaire dépourvue de la plupart des matières premières et produits énergétiques de base, et de plus incapable de produire à grande échelle la plupart des biens durables de consommation (automobiles, électro-ménager, électronique...) et des biens d'équipement (machines et engins de travaux publics ou de transport).

En Polynésie française, l'éloignement qui enferme le consommateur dans une bulle de prix élevés sans qu'il en ait forcément conscience, la force des lobbies agricoles et industriels locaux, et la résistance des élites économiques et politiques (notamment des entrepreneurs et fonctionnaires) à l'instauration d'un impôt sur le revenu, a toujours favorisé l'essor du protectionnisme, générateur de marges généreuses, permettant de conserver « l'économie de serre » et de créer des emplois « protégés » de la concurrence.

Malheureusement, en voulant protéger l'industrie d'import-substitution – qui représente 4084 emplois en 2011, hors construction et énergie, sur un total de 65079 emplois – on serre le frein de la locomotive qui tire le train du développement (exportations de biens et services, dont le tourisme). Or ces wagons ne peuvent aller plus vite que la locomotive : entre 2005 et 2011, 416 emplois ont disparu dans l'industrie hors construction et énergie, soit une baisse de 9% en six ans, malgré le protectionnisme au bénéfice de ce seul secteur.

Il apparaît donc nécessaire de questionner le concept de « développement endogène » dans les DOM-COM, car le développement de la production indus-

truelle locale ne peut être, dans ces petites économies ouvertes, que la simple conséquence d'une croissance tirée par les ressources extérieures : transferts publics, exportations de biens, exportations de services touristiques, financiers ou éducatifs. Dans des petites économies insulaires ouvertes, le développement est donc fondamentalement « extraverti », et non pas endogène. Les bases du développement doivent s'appuyer sur les efforts de productivité et l'installation de dynamiques d'offre dans le respect des avantages comparatifs.

L'effet multiplicateur des ressources extérieures sur la valeur ajoutée locale peut certes être momentanément augmenté par un surcroît de protectionnisme (qui réduit la propension à importer), mais au prix d'une dégradation durable de la compétitivité du secteur exportateur, donc de la croissance ultérieure des ressources extérieures, qui conditionne la croissance générale de l'économie.

L'économie florissante de l'Etat de Hawaï devrait interroger les responsables politiques sur la politique pratiquée de longue date dans les DOM-COM. Cet ancien territoire devenu le 50<sup>e</sup> état américain, importe pratiquement tout (sans aucune taxe) du continent américain. Il reçoit 7 millions de visiteurs par an (exportation de service qui lui permet d'équilibrer ses échanges de biens et services), et ne reçoit aucune forme d'aide du gouvernement fédéral (sauf indirectement, par les dépenses militaires de la base de Pearl Harbor). C'est un des Etats les plus riches de l'union. Imaginons que cet Etat décide de taxer à 30% les importations en provenance du reste de l'union (hypothèse d'école, car cela lui est juridiquement impossible), d'interdire une grande quantité de produits d'importation (comme le papier toilette, les charcuteries, etc.) et enfin de payer sa fonction publique 84% de plus que dans le reste de l'union (financé par ces taxes douanières), on imagine les conséquences que cela aurait sur l'économie touristique de cet Etat, en concurrence avec les destinations touristiques de tout le Pacifique...

A l'heure où la croissance des transferts publics de la Métropole est pour le moins remise en question dans les DOM-COM, la leçon de l'expérience polynésienne de « protectionnisme extrême » est que seule une politique de promotion des exportations de biens ou de services peut générer durablement de la croissance dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui.

### Annexe 1. La politique de substitution d'importation en Polynésie française : historique et statistiques

Pendant longtemps, la stratégie officielle de développement prônée par le gouvernement polynésien issu de l'autonomie (statuts de 1974 et 1984) a été la « stratégie de substitution d'importation » Polynésie française. Elle peut s'observer à travers l'évolution de la pression fiscale douanière (en pourcentage des importations) au cours du temps (Figure A2).

Le rapport de synthèse du IX<sup>o</sup> plan de développement économique et social de la Polynésie française (1985) mentionnait également cette stratégie : « La création et le développement d'entreprises nouvelles devront être fortement encouragés. Cette création, organisée autour de la *substitution d'importation* et de la diffusion de produits nouveaux, est indispensable (...) le territoire dispose de certains atouts pour l'implantation d'*industries de substitution aux importations* adaptées à la taille du marché local et économiquement justifiées »<sup>8</sup>. En 1988 le ministre de l'économie tenait également le même discours : « Face à la montée du chômage et à la nécessité induite de créer des emplois, le ministère des affaires économiques a la volonté de promouvoir une croissance tournée vers l'intérieur qui repose sur la *substitution de la production locale aux importations* et implique une plus forte diversification des activités »<sup>9</sup>.

Cette politique a justifié la mise en œuvre de mesures protectionnistes extrêmes. Ainsi, entre 1974 (date du premier statut d'autonomie) et 1995 (date de l'arrêt définitif des essais nucléaires à Mururoa), le taux moyen des taxes à l'importation est passé de 17% à 42,5%. Si on considère uniquement les importations civiles (hors importations militaires), on constate que la pression douanière est montée jusqu'à 54% de celles-ci en 1992 !

Parallèlement, de nombreux contingents d'importation étaient instaurés, notamment pour les fruits et légumes produits localement (pommes de terre, choux, carottes, salades, oranges), et des interdictions totales d'importation étaient mises en place : café, pâtes alimentaires jusqu'en 1988, les produits de la charcuterie (jambon, saucisses, conserves de bœuf) jusqu'à maintenant (voir annexe 2).

A partir de 1998 jusqu'en 2001 a lieu une réforme fiscale qui se traduit par un « désarmement douanier », c'est à dire par une baisse significative de la pression douanière sur les importations. Cette réforme avait été demandée par l'Etat dans le cadre des négociations du Pacte de Progrès (1995), qui avaient pour enjeu les compensations accordées par l'Etat dans la perspective du départ définitif du Centre d'Expérimentation du Pacifique.

Elle consiste à remplacer le droit fiscal d'entrée (DFE) et la taxe nouvelle pour la protection sociale (TNPS), qui frappaient tous les produits importés, par une TVA introduite progressivement de 1998 à 2001. Subsistaient cependant les droits de douane sur les produits importés non originaires de l'union européenne. Cette réforme fit bais-

<sup>8</sup> Rapport de synthèse du IX<sup>o</sup> plan de développement économique et social. Service du plan, gouvernement de la Polynésie française, 1985.

<sup>9</sup> P. Revault, ministre des affaires économiques de la Polynésie française, la lettre de la CCI. n° 7/mai 1988, la Dépêche du 17 mai 1988.

ser le taux moyen de taxes sur les importations (TVA à l'importation incluse) de 42% à 22% en quatre ans.

Elle avait abouti à réduire le taux de protection des produits locaux puisque la TVA à l'importation était au même taux que la TVA locale sur les produits locaux équivalents (alors que ceux-ci n'étaient pas taxés du tout auparavant).

Les industriels locaux demandèrent alors en compensation l'instauration d'une nouvelle taxe sur les importations, la taxe de développement local (TDL), spécifiquement ciblée pour frapper les produits importés concurrents de produits locaux.

Le tableau A1 donne quelques exemples de taux de la TDL en 2008 (montant de la TDL rapporté aux importations correspondantes).

**Tableau A1. Taxe de développement local (taux en 2008)**

Articles	Valeur CAF	TDL	Taux de TDL
Eaux minérales	208,0	131,0	<b>63%</b>
Accumulateurs au plomb	208,0	109,0	<b>52%</b>
Shampoings	152,0	57,0	<b>38%</b>
Savons de toilette	89,0	35,0	<b>39%</b>
Bière	36,0	31,0	<b>86%</b>
Tubes et tuyaux plastique	70,0	26,0	<b>37%</b>
Papier hygiénique	58,0	16,0	<b>28%</b>
Paréos en matières textiles	12,0	12,0	<b>100%</b>
Mouchoirs et essuie mains en papier	67,0	25,0	<b>37%</b>
Fromages frais	36,0	13,0	<b>36%</b>
Linges de lit de coton	10,4	9,6	<b>92%</b>
Nappes et serviettes en papier	19,0	7,0	<b>37%</b>
Fenêtres portes fenêtres et cadres	16,7	6,7	<b>40%</b>
Calendriers	15,8	6,0	<b>38%</b>
Linges de tables en coton	0,9	0,9	<b>92%</b>
Pointes et clous	9,5	1,9	<b>20%</b>
Articles d'ameublement de coton	0,4	0,4	<b>89%</b>
Engins flottants, réservoirs, caissons...	24,0	4,8	<b>20%</b>
Paréos en coton	7,0	6,6	<b>94%</b>

*Source : Base SOFIX, février 2008.*

La mise en place de cette TDL et la hausse progressive de ses taux, ainsi qu'une nouvelle taxe « de mise en circulation » sur les automobiles importées, contribuèrent à la remontée du taux moyen de taxation des importations à partir de 2002.

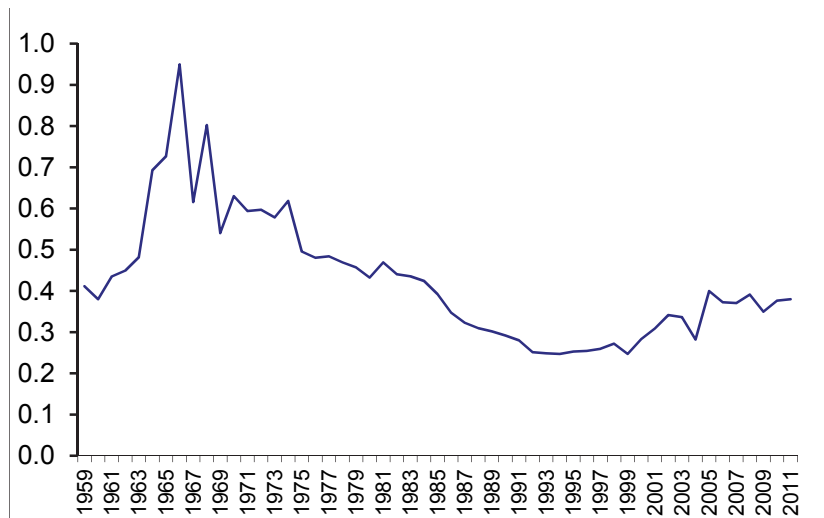
Cette taxe est de 82% sur la bière, de 60% sur les sodas, de 51% sur les glaces alimentaires, de 37% sur les savons, shampoings, détergents, le bois de charpente et les ouvrages en bois, les meubles de cuisine et les constructions préfabriquées en bois, les matelas en caoutchouc ou en matière plastique alvéolaire, les mouchoirs, serviettes et essuie mains en papier, les brochures publicitaires, les calendriers en tous genre. (Délibération n° 97-194 APF du 24 octobre 1997 portant modification du tarif des douanes et instauration d'une taxe de développement local (TDL) à l'importation (J.O.P.F. du 13 novembre 1997, n° 46, p. 2334).

D'après la Figure A.2 on peut distinguer plusieurs périodes : 1959-1974 (baisse du protectionnisme), 1974-1987 (hausse du protectionnisme), 1987-1996 (stabilité du protectionnisme), 1996-2002 (baisse du protectionnisme), 2002-2006 (hausse du protectionnisme).

Le protectionnisme élevé de 1974 à 1996 a effectivement abouti à une baisse du taux d'importation (Importations/PIB), comme on peut le constater sur la Figure A.1.

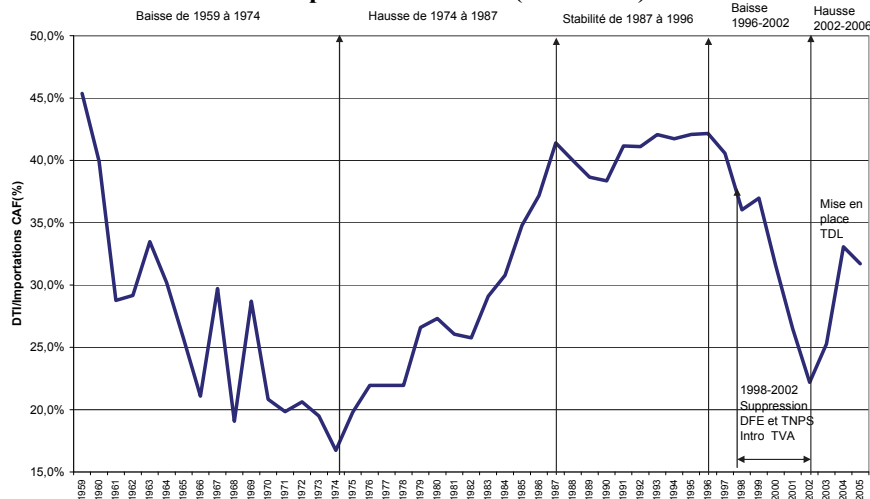
C'est d'ailleurs la stagnation des importations en valeur, accompagnée de celle des recettes fiscales afférentes, qui pousse alors le gouvernement local à adopter la TVA, dont la base fiscale plus large permet une progression des recettes fiscales indirectes, que la seule taxation des importations rendait impossible.

**Figure A.1. Propension moyenne à importer (Importations/PIB)**



Source : Institut de la statistique de Polynésie française, comptes économiques.

**Figure A.2. Pression fiscale douanière en pourcentage des importations totales (1959-2006)**



**Annexe 2. Protection quantitative en Polynésie française :  
les prohibitions d'importation**

**ARRETE n° 861 CM du 22 juin 1999 fixant le régime d'importation des produits soumis au contrôle du commerce extérieur.** NOR : SCE9900690AC. JOPF du 1<sup>er</sup> juillet 1999, n° 26, p. 1422.

**MARCHANDISES SUSPENDUES A L'IMPORTATION**

*A - De toutes origines et provenances*

- 1 - Viandes de l'espèce porcine salées ou en saumure, séchées ou fumées, relevant des codifications douanières 02.10.11.00, 02.10.12.00 et 02.10.19.00 (arrêté n° 593 CM du 15 juin 1994 – article 1er).
- 2 - Poissons, filets et autres chairs de poissons, frais, réfrigérés ou congelés relevant des tarifs douaniers 03.02, 03.03 et 03.04 (arrêté n° 547 CM du 25 mai 1990, article 1er).
- 3 - Légumes et tubercules frais ou réfrigérés énumérés à l'annexe I de l'arrêté n° 1283 CM du 20 octobre 1986, non repris à l'annexe III Ab 5 ci-après.
- 4 - Fruits tropicaux et agrumes frais ou réfrigérés non repris à l'annexe III A b 6 ci-après.
- 5 - Saucisses des types "Strasbourg, Francfort, Vienne, Toulouse, Montbéliard, Morteau, chipolata et crépinette", relevant de la codification douanière 16.01.00.90 (arrêté n° 593 CM du 15 juin 1994, article 1er).
- 6 - Saucissons cuits des types "saucisson à l'ail, mortadelle et cervelas", relevant de la codification douanière 16.01.00.90 (arrêté n° 593 CM du 15 juin 1994, article 1er).
- 7 - Jambons et épaules du genre "jambons de Paris" ou "jambons blancs" présentés en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un poids unitaire supérieur à 500 grammes ou présentés autrement qu'en boîtes métalliques, relevant des codifications douanières 16.02.41.10, 16.02.41.90, 16.02.42.20 et 16.02.42.90 (arrêté n° 593 CM du 15 juin 1994, article 1er).
- 8 - Préparations et conserves de viandes de l'espèce porcine saumurées, présentées en boîtes métalliques hermétiquement fermées d'un poids unitaire supérieur à 500 grammes ou autrement présentées, relevant des codifications douanières 16.02.49.20 et 16.02.49.90 (arrêté n° 593 CM du 15 juin 1994, article 1er).
- 9 - Ananas préparés ou conservés sans alcool, relevant de la codification douanière 20.08.20.90 (arrêté n° 544 CM du 25 mai 1990).
- 10 - (modifié, Ar n° 496 CM du 18/04/2013, art.1<sup>er</sup>-I) « Jus d'ananas et boissons contenant du jus d'ananas relevant des codifications douanières 20.09.40.00 et 22.02.90.10 ; mélanges de jus relevant de la codification douanière 20.09.90.00 contenant plus de 10 % en volume de jus d'ananas (arrêté n° 324 CM du 9 mars 1998 modifié) ».
- 11 - Eau de javel, savons ordinaires, lessives liquides pour le lavage de la vaisselle et assouplissants pour les textiles relevant des codifications douanières 28.28.90.10, 38.09.91.00, 34.01.19.10 et 34.02.20.10 (arrêté n° 592 CM du 15 juin 1994, article 1er, modifié par l'arrêté n° 323 CM du 9 mars 1998).
- 12 - (abrogé, Ar n° 1738 CM du 14/10/2009, art. 6)
- 13 - Perles fines et perles de culture des types "perle noire ou perle teintée" et ouvrages en ces perles relevant des codifications douanières 71.01.10.00, 71.01.21.10 à 71.01.22.90 inclus et 71.16.10.00 (arrêté n° 545 CM du 25 mai 1990).
- 14 - Machines à sous relevant de la codification douanière 95.04.30.00 (arrêté n° 152 CM du 17 février 1994).

*B - Originaires des PTOM et des pays tiers*

- 1 - Yoghourts préparés relevant de la codification douanière 04.03.10.00 (arrêté n° 907 CM du 19 août 1987).

2 - Viandes bovines du genre "corned beef", relevant de la codification douanière 16.02.50.11 (arrêté n° 712 CM du 16 juin 1987).

3 - (modifié, Ar n° 496 CM du 18/04/2013, art. 1<sup>er</sup>-II) « Jus de pamplemousse ou de pomelo relevant de la codification douanière 20.09.20.00 (arrêté n° 324 CM du 9 mars 1998 modifié) ».

*C - Originaires des pays tiers*

1 - Viandes de veau en carcasses excédant 40 kg ou en demi-carcasses fraîches, réfrigérées ou congelées, relevant des codifications douanières 02.01.10.10 et 02.02.10.10.

2 - Viandes de gros bovins en carcasses ou demi-carcasses fraîches, réfrigérées ou congelées, relevant des codifications douanières 02.01.10.90 et 02.02.10.90.

## REFERENCES

- Aubourg M., Naudet J.D. et Reboud V., 2007, « *Economies d'outre-mer : une croissance sous serre* », Document AFD, Conférence AFD/CEROM, juin 2007.
- Balassa B., Kreinin M., 1967, « Trade liberalization under the Kennedy Round The Static Effects » *Review of Economics and statistics*, 49.
- Banque mondiale, 2013, *Programme de Comparaison Internationale (ICP)*. <http://www.worldbank.org/data/icp>
- CEROM, 2011, « Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010 ». [http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom\\_-\\_comparaison\\_des\\_prix\\_entre\\_pf\\_et\\_france\\_metropolitaine.pdf](http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/cerom_-_comparaison_des_prix_entre_pf_et_france_metropolitaine.pdf)
- Chenery H.B., 1979, *Changement des structures et politiques de développement*, publié pour la Banque mondiale, Economica, Paris.
- Chenery H.B., 1986, « Industrialization and Growth », Harvard Institute for International Development paper n° 217.
- CNUCED, 2011, « Déséquilibres mondiaux : le choix de l'indicateur de taux de change est essentiel », Synthèses de la CNUCED, n°19.
- Das P Satya, 2004, « Welfare costs of import protection, some selected cases », *Economic and Political Weekly*.
- Durant C., Lopez C., 2012, « Taux de change d'équilibre et mesure de la compétitivité au sein de la zone euro », *Bulletin de la Banque de France*, n° 190.
- Dropsy V., Montet C., Poirine B., 2007, *Les effets d'une introduction de l'euro en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie*, Rapport au ministère de l'outre-mer.
- Dropsy V., Montet C., Poirine B., 2010, *Étude économique du potentiel touristique de la Polynésie française*, Rapport au ministère de l'outre-mer.
- Dropsy V., Montet C. et Poirine B., 2011, *Analyse des facteurs de la croissance en Polynésie française*, Rapport pour le ministère de l'Outre-mer, GDI, Université de la Polynésie française.
- Guillaumont P., 1985, « Protectionnisme, substitution d'importation et développement tourné vers l'intérieur » in Lassudrie-Duchène B. et Reiffers J.L., *Le protectionnisme*, Economica, Paris.
- Guillaumont P. et Guillaumont S., 1988, *Stratégies de développement comparées, zone franc et hors zone franc*, Economica, Paris.

- Harberger A.C., 1959, "Using the resources at hand more effectively", *American Economic Review*, 49.
- Hufbauer G.C., Elliot K.A., 1994, "Measuring the Costs of Protection in the United States", Institute for International Economics.
- Johnson H., 1960, « The cost of protection and the scientific tariff », *Journal of political economy*, 68.
- Kohler P., 2004, « The welfare cost of tariff protection in the Balkan countries », Working Paper, The Wiiiv Balkan Observatory.
- Krugman P., Obstfeld M., Melitz M., 2012, *Economie internationale*, 9<sup>e</sup> édition, Pearson Series in Economics.
- Magee S., 1972, « The welfare effects of restrictions on US Trade », *Brooking papers in economic activity*.
- Messerlin P., 2001, *Measuring the Costs of Protection in Europe – European Commercial Policy in the 2000s*, Washington DC, Institute for International Economics.
- Poirine B., 1996, « La contribution de la substitution d'importation à la croissance dans les Dom-Tom (1971-1989) », *Revue française d'économie*, 11, 4.
- Poirine B., 2011, *Tahiti, une économie sous serre*, L'Harmattan, Paris.
- Rogoff K., 1996, « The Purchasing Power Parity Puzzle », *Journal of Economic Literature*, 34, 2.
- Stern R., 1964, "The US Tariff and the efficiency of the US Economy", *American Economic Review*, 54.
- Tarr D., Morkre M., 1984, « aggregate cost to the usa of tariff and quotas imports », bureau of economic staff report to the federal trade commission
- Tarr D., De Melo J., 1992, *A General Equilibrium Analysis of US Foreign Trade Policy*, The MIT Press, Cambridge.
- The Economist, 2013, « *The BigMac Index* ».  
<http://www.economist.com/content/big-mac-index>

#### **THE COST OF PROTECTIONISM IN A SMALL ISLAND ECONOMY: THE EXTREME CASE OF FRENCH POLYNESIA**

**Abstract** - This paper shows the high welfare cost of protectionism in French Polynesia, a French overseas territory with one of the highest level of import duties in the world. We find that the net welfare loss is 47% of the value added of industry for a unitary price elasticity of imports, or 23333 euros per employee in the local industry. We show that import substitution has had no long run positive effect on growth. It only had a positive but small effect during periods when import duties were rising rapidly. The findings suggest that import substitution can stimulate growth only at the price of an ever-rising rate of import duty, and only at the expense of export competitiveness and therefore of long run growth.

**Keywords** - FRENCH POLYNESIA, ENDOGENOUS DEVELOPMENT, IMPORT SUBSTITUTION, PROTECTIONISM AND GROWTH